

----- Message transféré -----

[INTERNET] Doléances contre la demande de la MEAC pour le renouvellement

Sujet : d'autorisation d'exploiter et d'étendre une carrière de calcaire située sur la commune de Saint Aubin de Luigné.

Date : Sun, 3 Oct 2021 12:25:35 +0000 (UTC)

De :

Répondre à :

Pour : pref-enqpub-orcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr <pref-enqpub-orcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr>

Madame le commissaire enquêteur,

Nous habitons le lieu dit de l'Orchère situé sur la commune de Chaudfonds sur Layon depuis 2004.

Nous sommes propriétaire et notre maison est située approximativement à 700m de la carrière objet du présent courrier.

Plusieurs points nous opposent à la réouverture de la carrière :

Après les demandes précédentes et les échecs de la MEAC pour l'ouverture et l'extension de la carrière, nous sommes étonnés qu'il puisse être encore envisagé un seul instant la réouverture et l'extension de cette carrière pour une extraction industriel de calcaire aussi proche de plusieurs monuments classés et de zones sensibles :

- Les hameaux d'« Ardenay », la « Haie-Longue », des « Barres », du « Petit Beauvais » (sites classés),
- La corniche angevine (classé au patrimoine mondial de l'Unesco),
- Le château de la Haute Guerche, le manoir de la Fresnaye, le Presbytère (classé monument historique),
- Le Moulin Guérin,
- La fontaine de la Madeleine,
- ZNIEFF de type 2 (vallée du layon),
- Natura 2000

La réouverture de cette carrière est en totale contradiction avec le développement de l'écotourisme et de l'oénotourisme certainement plus profitable aux communes sur le court, le moyen et le long terme.

Il est bon de rappeler qu'il existe déjà 3 carrières à proximité de Saint Aubin de Luigné, Montjean sur Loire, St Laurent de la Plaine et Beaulieu sur Layon à quelques kilomètres les unes des autres.

A cela s'ajoute les problématiques environnementales :

La réouverture de cette carrière engendrera obligatoirement des rejets de CO2 importants participants au réchauffement climatique.

Cela n'est certainement pas en adéquation avec les objectifs écologiques fixés par le département pour réduire l'impact de l'homme sur l'environnement et, ainsi, de lutter contre la destruction des espaces de vie et le réchauffement climatique.

Attention aux rejets d'eau dans le milieu naturel notamment l'eau en fond d'excavation et principalement l'eau de ruissellement (pistes, fronts de taille, stocks de matériau, hydrocarbures) à prendre en compte sur les 30 ans d'exploitation de la carrière. Les risques de contamination des eaux par les hydrocarbures (engins), les déchets (si décharge sauvage), les produits à l'air libre, etc. seront certainement maîtrisés sur le court terme mais à notre avis difficile à gérer sur le long terme avec le vieillissement des installations.

A une époque où l'eau représente de plus en plus une ressource qu'il convient de préserver, nous pensons que la réouverture et l'exploitation de la carrière fera peser des risques non maîtrisables sur les réserves hydrographiques riveraines (puits, nappes phréatiques, cours du Layon).

Nous avons volontairement choisi d'habiter en zone rurale pour le calme que cet environnement nous apporte.

Nous nous interrogeons sur l'impact des nuisances sonores qu'aura la carrière : les tirs de mines, les installations de traitement, les moteurs des engins, les avertisseurs de reculs, etc.

Quel sera le réel impact sur notre maison des ondes sonores « aériennes » et « souterraines » dues aux tirs de mines et aux chutes des parois de roche ?

Nous nous inquiétons quant aux retombées des poussières sur notre maison, dans notre habitat, dans notre jardin (légumes, fruits), sur nos voitures (poussières corrosives?) et bien entendu pour nous-mêmes et nos animaux domestiques (poules, chèvre).

Les risques d'émissions de poussières dus aux forages, tirs de mines, chargement des camions, transport des matériaux, traitement des matériaux sont-ils sans danger ? Nous sommes situés à l'Ouest de la carrière, a priori pas sous des vents dominants, cependant les vents ne « circulent » pas à longueur d'année d'Ouest en Est !

Nous circulons régulièrement (1 à 3 fois par semaine) sur l'axe St Lambert du Lattay - St Laurent de la Plaine (RD17). Nous savons que cette partie du trajet (la carrière-« les quatres routes ») est particulièrement sinueuse et étroite car très vallonnée. Nous nous interrogeons sur la tenue de la chaussée, est-elle pas adaptée à ce type de trafic (risque de déformation) ? A cela s'ajoute un point crucial car les camions devront emprunter un petit pont au dessus de la voie de chemin de fer (axe Cholet-Angers) ou à l'heure actuelle deux voitures ne peuvent se croiser. Quelle est la tenue du pont en fatigue aux charges répétées d'un trafic de plusieurs camions par jour ?

Enfin, nous avons choisi ce petit coin de campagne pour sa plénitude mais aussi par la richesse de son paysage (vallons). Nous aimons nous balader, avec nos enfants, avec nos proches à travers les vignes et les petits chemins de randonnée.

Avec le projet de réouverture de la carrière et son extension nous craignons de voir complètement défiguré ces beaux paysages. Les sentiers et les vignes jalonnant la carrière n'auront certainement plus l'attrait pédestre et visuel qu'ils offrent aujourd'hui.

La carrière actuelle est devenu un lieu "historique" original, mémoire d'une exploitation minière passée, pourquoi ne pas utiliser le site et ses belles eaux bleues à des fins plus "vertes" (tourisme,) que celle de l'extraction du calcaire à outrance.

Nous ne souhaitons pas que nos enfants payent les bouleversements et conséquences écologiques dus à l'exploitation massive de cette carrière pour le profit d'un industriel, la MEAC.

L'ensemble de ces observations nous poussent à nous opposer fermement à cette reprise de l'exploitation industrielle de la carrière de l'Orchère.

En vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, nos sentiments les plus respectueux.